

CONSERVATOIRE

2024
2025



GUIDE PRATIQUE



Conservatoire
de Rayonnement Régional
MUSIQUE - DANSE - THÉÂTRE



Reims.fr
L'effervescence culturelle

Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Reims vous accueille

Pénétrez dans un bâtiment de plus de 14 000 m² à l'architecture originale pouvant accueillir près de 2 000 élèves, doté de quatre auditoriums remarquables par leur acoustique, de trois studios de danse, de 110 salles de cours et box de travail, assorti d'un parc instrumental riche et d'un équipement multimédia et électroacoustique de pointe. Les 87 professeurs expérimentés proposent un enseignement de qualité, reconnu au-delà des frontières régionales mais aussi nationales.

Les élèves et étudiants du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Reims peuvent profiter des meilleures conditions possibles de travail et bénéficier de toutes les attentions pour accomplir leur parcours de formation et réaliser leur projet personnel.

La musique, la danse et le théâtre

Le CRR de Reims dispense un enseignement spécialisé accessible à tous les publics dans trois domaines artistiques du spectacle vivant : la musique, la danse et le théâtre.

Sa vocation pédagogique est l'ouverture aux pratiques artistiques sous de multiples formes, sans préjuger de l'orientation future des élèves, que ce soit dans l'optique d'un projet de pratique amateur ou d'une ambition professionnelle.

SOMMAIRE

Les modalités d'inscription et d'admission	PAGE 4
Les aménagements d'horaires	PAGE 5
Écoles élémentaires	
Collèges	
Lycée	
Université	
Les horaires traditionnels	PAGE 13
Découvrir la musique, la danse et le chant	PAGE 14
Débuter son apprentissage	
Apprendre à jouer d'un instrument	PAGE 18
De l'enseignement initial à la formation professionnelle	
La musique ancienne	
Le piano sous toutes ses formes	PAGE 21
Déchiffrage au piano	
Accompagnement au piano	
Accompagnement danse	
Piano complémentaire	
Jazz	PAGE 23
Composer de la musique	PAGE 23
Composition instrumentale	
Composition électroacoustique	
Composition-création	
Diriger un orchestre	PAGE 25
Se cultiver en musique	PAGE 26
Formation musicale	
Écriture musicale	
Culture musicale	
Apprendre à chanter	PAGE 28
Rejoindre les chœurs du conservatoire	
De l'enseignement initial à la formation professionnelle	
Apprendre à danser	PAGE 32
Danse classique, contemporaine ou jazz	
De l'enseignement initial à la formation professionnelle	
Enseignements théoriques complémentaires	
Le théâtre	PAGE 37
S'initier au théâtre et à sa culture	
De l'enseignement initial à la formation professionnelle	
Infos pratiques	PAGE 42
Tarifs	
Location d'instrument	
Calendrier des inscriptions	

Modalités d'inscription

Les inscriptions au Conservatoire à Rayonnement Régional débutent en janvier pour les classes à horaires aménagés et se terminent en août pour les horaires traditionnels selon les disciplines.

Les cycles spécialisés font l'objet d'un calendrier d'inscription spécifique.

La période d'inscription et les tests d'entrée sont adaptés à chaque discipline (cf. tableau page 51).

Toutes les inscriptions au conservatoire se font en ligne sur le site

- <https://www.imuse-reims.fr/extranet/preinscription/>

Modalités d'admission

Élèves débutants :

Les inscriptions des élèves débutants se déroulent au printemps pour la rentrée suivante. A partir des deux instruments choisis par l'enfant, un test est organisé pour mesurer l'aptitude et la motivation.

Élèves non débutants :

Un test d'évaluation et de motivation est organisé au printemps pour la rentrée suivante.

Organisation des horaires

Horaires aménagés :

Les horaires aménagés sont organisés en partenariat avec l'Education nationale du niveau primaire au lycée. Deux demi-journées hebdomadaires (voire plus pour les S2TMD) sont libérées dans le temps scolaire afin que les élèves suivent leurs cours au conservatoire. Certains cours collectifs (chœurs, orchestres, ensembles instrumentaux, cours de danse...) peuvent avoir lieu le mercredi, samedi et / ou soir.

Ils se déclinent sous quatre formules :

- Les Classes à Horaires Aménagés Musique - CHAM (écoles élémentaires et collèges)
- Les Classes à Horaires Aménagés Chant – CHAM VOIX (collège)
- Les Classes à Horaires Aménagés Danse - CHAD (collège)
- Les Classes S2TMD – Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse (lycée)

Horaires traditionnels :

Les cours ont lieu en soirée après la classe, les mercredis et / ou les samedis.

Reims.fr



Conservatoire
à Rayonnement Régional
MUSIQUE - DANSE - THÉÂTRE
de la ville de Reims

LES HORAIRES AMÉNAGÉS

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES
COLLÈGES
LYCÉE
UNIVERSITÉ

LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS ÉCOLES ET COLLÈGES

Pour faciliter l'accès à la pratique musicale ou chorégraphique, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Reims a mis en place un partenariat avec l'Éducation Nationale.

Ces dispositifs permettent aux enfants et adolescents de bénéficier d'une pratique musicale (CHAM instrument ou voix) ou chorégraphique (CHAD) renforcée grâce à un aménagement de leur emploi du temps scolaire. Elles offrent ainsi un équilibre entre la formation scolaire et la formation artistique et nécessitent de la part de l'élève une forte motivation accompagnée d'un réel engagement.

Des classes sont ouvertes dans les écoles élémentaires Jard et Danube, ainsi que les collèges Université et Saint-Remi.

Les élèves souhaitant intégrer ces dispositifs présentent un test d'aptitude organisé au printemps pour une rentrée en septembre de l'année suivante.

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

École Danube Musique

3 rue du Danube – 51100 REIMS
03 26 07 73 72

École du Jard Musique

25 rue du Jard – 51100 REIMS
03 26 47 52 03

Pour les écoles élémentaires, les cours de formation musicale et d'instrument ont lieu en journée pendant le temps scolaire à l'intérieur de l'école pour Danube et au conservatoire pour Jard.

COLLÈGES

Collège Université Instrument et danse

2 rue de l'Université – 51100 REIMS
03 26 40 27 89

Collège Saint-Remi Instrument et chant choral

2 rue Nicolas Roland - 51100 REIMS
03 26 85 50 93

Pour les collèges, les élèves sont libérés deux demi-journées par semaine pour venir suivre leurs cours au conservatoire.

Les classes à horaires aménagés instrumentales (CHAM) sont ouvertes aux élèves du CE1 à la 3^e :

- Débutants en CE1 et CE2
- Non débutants du CE2 à la 3^e

Les classes à horaires aménagés vocales (CHAM VOIX) sont ouvertes à partir de la 6^e au collège Saint-Remi :

- Débutants en 6^e et 5^e
- Non débutants de la 4^e à la 3^e

Les classes à horaires aménagés danse (CHAD) sont ouvertes aux élèves en danse classique et contemporaine à partir de l'entrée en 6^e au collège Université (Il n'y a pas de danse jazz en CHAD) :

- Non débutants de la 6^e (niveau requis : début cycle 2) à la 3^e

INSCRIPTIONS ET TESTS

LES CHAM DÉBUTANTS Entrée en CE1 ou CE2 écoles Jard ou Danube

Préinscriptions en ligne
de fin janvier à début mars 2024

Tests d'entrée
Samedi 13 avril 2024

- 1) Préinscriptions en ligne sur le site de l'Éducation Nationale <https://www.ac-reims.fr/dsden51-inscription-en-classes-a-horaires-amenages-musique-danse-theatre> de fin janvier à début mars 2024.
- 2) Message mail du conservatoire, pour le choix des deux instruments sur lesquels l'élève sera testé.
- 3) Samedi 13 avril 2024 – Épreuves d'admissibilité (tests d'aptitude et de motivation) sur les deux instruments choisis lors de l'inscription.

LES CHAM - CHAD NON DÉBUTANTS LES CHAM VOIX DÉBUTANTS ET NON DÉBUTANTS

Préinscriptions en ligne
de fin janvier à début mars 2024

Tests d'entrée
Samedi 13 avril 2024

- 1) Préinscriptions en ligne sur le site de l'Éducation Nationale <https://www.ac-reims.fr/dsden51-inscription-en-classes-a-horaires-amenages-musique-danse-theatre> de fin janvier à début mars 2024.
- 2) Envoi par le conservatoire du dossier à compléter
- 3) Samedi 13 avril 2024 – Épreuves d'admissibilité (tests d'aptitude et de motivation) :
 - Tests instrumentaux : les candidats présentent un programme libre de quelques minutes. Ils sont ensuite testés en formation musicale.
 - Tests vocaux : les chanteurs devront présenter une chanson au choix
 - Tests chorégraphiques : aucune préparation à prévoir, les professeurs proposeront des exercices sous forme de cours.

Pour toute information complémentaire :

Circonscription de l'Éducation Nationale Reims Est
6 rue Tournebonneau – 51100 Reims
03 26 07 38 41

Service scolarité du conservatoire
20 rue Gambetta – 51100 Reims
crr-servicescolarite@mairie-reims.fr
03 26 35 61 35

Inscriptions du 13 mars au 10 avril 2024

LE BAC S2TMD **Sciences et Techniques du** **Théâtre, de la Musique et de la** **Danse**

Tests d'entrée
Samedi 25 mai 2024

Cette filière s'adresse à des élèves motivés, ayant une pratique artistique significative dans la spécialité musique ou danse. Elle leur permet de recevoir une double formation artistique et générale de haut niveau dans les conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement.

Les classes de seconde générale option « culture et pratique de la musique ou de la danse » permettent aux élèves issus des classes de 3^e à horaires aménagés ou générale de poursuivre leur pratique musicale ou chorégraphique grâce aux aménagements d'horaires organisés par le lycée Jean Jaurès et le conservatoire de Reims.

En prolongement de la classe de seconde générale, les élèves peuvent choisir d'intégrer soit une 1^{re} générale, soit une classe de 1^{re} et terminale S2TMD.

Les classes de seconde générale option culture et pratique de la musique ou de la danse et les classes de 1^{re} et terminale sont ouvertes aux élèves dans les dominantes suivantes : musique (instrument, chant, formation musicale), danse (classique, contemporaine, jazz).

Lycée

Lycée Jean Jaurès
17 rue Ruinart de Brimont – 51100 Reims
03 26 40 22 50
ce.0510032H@ac-reims.fr

Le lycée Jean Jaurès propose un internat mixte. S'inscrire directement au lycée.

Contenu de la seconde générale option S2TMD

Le lycée Jean Jaurès et le Conservatoire à rayonnement régional de Reims proposent l'enseignement de l'option technologique culture et pratique de la musique ou de la danse en classe de seconde générale.

- Le tronc commun de la seconde générale option S2TMD est de 26 h 50, il ne diffère en rien des autres secondes générales.
- S'ajoute au tronc commun, l'option culture et pratique de la musique ou de la danse, pour un minimum de 6 h réparties entre le lycée Jean Jaurès et le conservatoire.
- Le volume horaire pourra dépasser 6 h afin de répondre aux besoins artistiques des élèves (spectacles, projets pédagogiques, stages, master classes).

Emploi du temps

- Le lycée Jean Jaurès libère les élèves deux ou trois après-midis par semaine, en plus du mercredi après-midi, pour permettre la pratique artistique des élèves au conservatoire.
- Le reste du temps, les élèves sont au lycée.

Comment postuler ?

S'inscrire en ligne au conservatoire de Reims du 13 mars au 10 avril 2024 :

<https://www.imuse-reims.fr/extranet/preinscription/>

pour les tests de recrutement en danse et / ou musique qui se dérouleront le samedi 25 mai 2024.

À l'issue des tests passés au conservatoire et des résultats scolaires de l'année en cours, une commission du lycée Jean Jaurès établira la liste des élèves retenus, la transmettra à l'inspection académique pour validation et informera les familles.

À réception de la décision de la commission, les familles demanderont, via l'établissement scolaire d'origine (collège ou lycée), l'affectation en seconde option culture et pratique de la musique ou de la danse au lycée Jean Jaurès.

Niveaux minimum requis en musique ou danse : fin du 2^e cycle (soit environ huit années d'études musicales ou chorégraphiques en conservatoire ou école de musique).

Après la seconde

Deux possibilités s'offrent aux élèves ayant suivi l'option culture et pratique de la musique ou de la danse :

- Poursuivre en filière technologique sciences et techniques de la musique et de la danse (S2TMD)
- Poursuivre en 1^{re} générale traditionnelle.

Les élèves souhaitant intégrer directement une classe S2TMD en 1^{re} ou terminale présentent également un test d'entrée au conservatoire.

Niveaux minimum requis en musique ou danse : fin du 2^e cycle / début du 3^e cycle (soit environ huit années d'études musicales ou chorégraphiques en conservatoire ou école de musique).

Les programmes des tests instrumentaux, vocaux et chorégraphiques

Contenu des épreuves pour les musiciens ou les chanteurs

- Une épreuve instrumentale ou vocale : une pièce au choix du candidat
- Un entretien
- Une évaluation de formation musicale.

Contenu des épreuves pour les danseurs

- Mise en situation par des exercices sous forme de cours donnés par les professeurs du conservatoire
- Un entretien.

LICENCE ARTS **PARCOURS : MUSICOLOGIE**

Les informations suivantes sont celles dont nous disposons à ce jour. De nouveaux éléments seront disponibles à la rentrée de septembre 2024.

Le parcours musicologie de la licence Arts combine un enseignement dans les domaines de l'histoire des arts et de la musique en particulier, de la théorie, de la technique (écriture musicale, harmonisation au piano, formation de l'oreille, analyse musicale) et de la pratique (chant choral, ateliers vocaux et instrumentaux).

Les enseignements proposés dans le parcours musicologie couvrent aussi bien la musique occidentale écrite que les musiques extra-européennes (ethnomusicologie) et les musiques dites « actuelles ». En outre, un volet plus directement axé sur les milieux professionnels couvre les domaines du droit et des institutions culturelles, de la gravure musicale et l'informatique liée au travail du son.

La licence est organisée en 3 ans. Chaque année est découpée en 2 semestres (septembre à décembre et janvier à mai) et chaque semestre comprend 5 unités d'enseignement (UE) de 6 ECTS chacune.

Le parcours Musicologie est décliné en trois dominantes :

- Musicologie
- Pratiques musicales spécialisées
- Composition

Cursus musicologie

Ce premier cursus s'adresse à des étudiants désireux de poursuivre leur formation, à l'issue de la licence, dans le domaine de la recherche (master recherche), de se présenter aux concours d'enseignement (CAPES ou agrégation), ou de compléter leur formation dans le domaine de la gestion et la médiation culturelles.

Cursus pratiques musicales spécialisées

Ce deuxième cursus, en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de Reims est destiné aux étudiants qui souhaitent perfectionner leur pratique instrumentale ou vocale et se préparent à une carrière d'interprète et / ou d'enseignant.

Cursus composition

Ce dernier cursus s'adresse aux étudiants déjà investis dans la création musicale et qui souhaitent développer leurs compétences dans le domaine de la composition écrite, instrumentale et vocale, électroacoustique et mixte.

Compétences acquises à l'issue de la formation

Compétences disciplinaires : • capacité de synthèse • capacité d'organisation d'un texte écrit • capacité de mise en perspective des connaissances et compétences techniques acquises • maîtrise de la théorie et de la technique musicales • maîtrise du jeu instrumental ou de la voix chantée (parcours pratiques musicales spécialisées) • maîtrise des outils théoriques et techniques de la composition (parcours composition).

Compétences professionnelles : • capacité à rédiger un texte musicologique dans un contexte spécifique • connaissance du milieu musical professionnel • capacité à s'intégrer dans une formation instrumentale, vocale ou mixte (parcours pratiques musicales spécialisées) • capacité à produire de façon totalement autonome une composition instrumentale, vocale et / ou électroacoustique (parcours composition).

Compétences transversales : connaissance des outils informatiques généraux et musicaux.

Compétences linguistiques : maîtrise d'une langue vivante.

Modalités d'enseignement : enseignement en présentiel à l'Université et au CRR pour les cursus pratiques musicales spécialisées et composition.

Stages et projets tuteurés : stage de 70 h en semestre 2 de L3 dans un organisme en rapport avec la formation suivie en musicologie (établissement d'enseignement, institution culturelle...) et TER (travail d'études et de recherche).

Prérequis obligatoires

Pour la L1 : être titulaire d'un baccalauréat ou équivalent.

Pour la L2 : être titulaire d'une L1 ou équivalent (60 crédits ECTS).

Pour la L3 : être titulaire d'une L2 ou équivalent (120 crédits ECTS).

Pour l'intégration des cursus « pratiques musicales spécialisées » (cursus B) et « composition » (cursus C), une sélection est opérée par le conservatoire de Reims au début de l'année universitaire.

Le CRR réunit les candidats à ces deux cursus au début du mois de septembre. La présence à cette réunion est obligatoire.

• Pratiques musicales spécialisées : une admission en cycle à orientation professionnelle (COP) est requise.

Le diplôme d'études musicales (DEM) doit être acquis au cours de la licence.

• Composition : un niveau de fin de 2^e cycle en formation musicale (CRD ou CRR) est requis.

Le diplôme d'études musicales (DEM) doit être acquis au cours de la licence.

Prérequis recommandés

Il est vivement recommandé de maîtriser la lecture de partitions simples en deux clés, le déchiffrement de rythmes simples en binaire et en ternaire ainsi que les notions essentielles de la théorie tonale. En effet, la formation suppose le recours fréquent à la lecture de partitions, autant dans les disciplines théoriques que dans les disciplines pratiques.

Les candidats à cette formation doivent également avoir acquis les bases de la formation auditive : dictées mélodiques, dictées à deux voix, relevés de progressions harmoniques, relevés rythmiques à une et deux voix.

Poursuite d'études

Master de recherche en musicologie (plus assuré à l'URCA à partir de 2023-2024)

Master MEEF (non assuré à l'URCA)

DUMI, dans les Centres de Formation des Musiciens Intervenants (CFMI)

Débouchés

- Enseignant (éducation nationale ou conservatoire après obtention des qualifications correspondantes)
- Musicien intervenant en milieu scolaire
- Musicien d'orchestre ou intermittent du spectacle (parcours Pratiques musicales spécialisées)
- Documentation musicale (médiathèques)
- Gestion et administration des structures culturelles
- Technicien de régie
- Médiation culturelle
- Métiers du son
- Édition musicale
- Musicothérapie

Comment s'inscrire ?

Pour les cursus pratiques musicales spécialisées et composition, une double inscription est nécessaire :

- Auprès de l'Université sur le site www.univ-reims.fr

Auprès du conservatoire sur le site : <https://www.imuse-reims.fr/extranet/preinscription/>

Inscriptions du 12 juillet au 18 août 2024

**Faculté de Lettres et Sciences
Humaines**

**57 bis rue Pierre Taittinger
51571 Reims Cedex**

ish-scolarite@univ-reims.fr

Tel : 03 26 91 37 28

**Conservatoire à Rayonnement
Régional**

**20 rue Gambetta
51100 Reims**

crr-servicescolarite@reims.fr

Tel : 03 26 35 61 35

Reims.fr



LES CLASSES À HORAIRES TRADITIONNELS DU CRR

ATELIERS DÉCOUVERTE
MUSIQUE
DANSE
THÉÂTRE

LES ATELIERS DÉCOUVERTE Musique et danse

Véritables parcours artistiques adaptés à chaque âge (à partir de 5 ans), les ateliers découverte du conservatoire sont proposés aux enfants qui s'intéressent à la musique et / ou à la danse. Ils sont hebdomadaires et accessibles à tous dans la limite des places disponibles. Chaque atelier constitue une étape autonome de sensibilisation permettant une approche sensorielle collective de la pratique artistique. Grâce à la notion de jeu, les enfants se familiarisent avec enthousiasme à cet univers et pourront, s'ils le souhaitent, s'orienter progressivement vers le choix d'une discipline.

LES ATELIERS DÉCOUVERTE		
ÉVEIL MUSICAL ET CORPOREL Commun à toutes les disciplines (sauf théâtre) Entrée 5 ans (maternelle GS) – durée : 1 an – 45 min par séance		
INITIATION 1 (phase de sensibilisation) – 3 possibilités au choix		
Musique		Danse
Présentation Instrumentale Durée : 1 semestre 30 min par séance Entrée 6 ans (élémentaire CP)	Atelier « Mini-Piano » Durée : 1 an 45 min par séance Entrée 6 ans (élémentaire CP)	Découverte des disciplines Chorégraphiques Durée : 1 an 1 h par séance Entrée 6 ans (élémentaire CP)
INITIATION 2 (phase d'orientation) – 3 possibilités au choix		
Musique	Chant	Danse
Pratique Instrumentale 30 min d'instrument 1 h 30 de formation musicale Durée : 1 an (probatoire) Entrée 7 ans (élémentaire CE1)	Pratique vocale 1 h de chœur 1 h 30 de formation musicale Durée : 1 à 2 ans Entrée 7 ans (élémentaire CE1)	Pratique chorégraphique 1 h de danse 45 min de FM danse Durée : 1 an (probatoire) Entrée 7 ans (élémentaire CE1)



ENTRÉE EN CYCLE 1
(sauf cursus voix : 9 ans et théâtre : 15 ans)

PHASE D'ÉVEIL

Enfants de 5 ans (nés en 2019) / grande section de maternelle

Ateliers d'éveil musical et corporel

Inscriptions en ligne
du 17 au 18 juin 2024
Pas de test d'entrée

Des activités ludiques sensorielles, vocales et corporelles pour développer en groupe la curiosité, l'écoute, la compréhension, la coordination, et l'invention. Les activités sensorielles, vocales et corporelles sont privilégiées.

- 1 séance hebdomadaire collective de 45 min
- Durée du cycle : un an

Modalités d'entrée : les élèves sont recrutés dans l'ordre chronologique d'inscription en fonction des places disponibles (maximum 28 places).

L'INITIATION 1 - PHASE DE SENSIBILISATION

Enfants de 6 ans (nés en 2018) / École élémentaire CP

Choix 1 : Présentation instrumentale

Inscriptions en ligne
du 10 au 16 juin 2024
Pas de test d'entrée

Ces ateliers constituent une véritable première étape dans le choix instrumental de l'enfant. Tout au long du semestre, les enfants découvrent en alternance plusieurs instruments.

- Une séance hebdomadaire de 30 min en petit effectif
- Plusieurs séances collectives dans l'année
- Durée du cycle : un semestre
- 1^{er} semestre – ateliers du 18 septembre 2024 au 22 janvier 2025
- 2^e semestre – ateliers du 29 janvier au 4 juin 2025

Modalités d'entrée : les élèves sont recrutés dans l'ordre chronologique d'inscription en fonction des places disponibles (maximum 45 places par semestre).

Choix 2 : Atelier « mini piano »

Inscriptions en ligne
du 10 au 16 juin 2024
Séance d'essai
Mercredi 26 juin 2024

A travers un apprentissage harmonique, mélodique et rythmique de cet instrument, l'enfant apprendra à écouter son jeu, à coordonner ses mouvements, à développer sa mémoire et son imaginaire.

- Une séance hebdomadaire collective de 45 minutes (3 élèves par atelier)
- Durée du cycle : un an

Modalités d'entrée : les élèves sont intégrés suite à une séance d'essai qui prendra en compte la maturité, la motivation et les capacités de coordination de l'enfant avant de s'engager pour une année complète (maximum 9 places).

Choix 3 : Découverte des disciplines chorégraphiques

Inscriptions en ligne
du 12 juillet au 18 août 2024
Tests d'entrée
Mercredi 4 septembre 2024

Un atelier pour expérimenter le geste, développer son sens de la perception, favoriser l'écoute et la créativité. Il permet aussi un début de structuration corporelle de l'enfant.

- Un cours hebdomadaire collectif d'1 h
- Durée du cycle : un an

Modalités d'entrée : Les enfants n'ont aucun programme à préparer pour les tests d'entrée, des exercices sont donnés par les professeurs de danse.

L'INITIATION 2 - PHASE D'ORIENTATION

Enfants de 7 ans (nés en 2017) / École élémentaire CE1

Une année probatoire de pratique et d'exploration artistique pour conforter ou faire le choix de sa discipline avant l'entrée en cursus.

Pratique instrumentale

Inscriptions en ligne
du 6 mai au 2 juin 2024
Tests d'entrée
Samedi 15 juin 2024

Premier cours d'initiation permettant de développer la motivation de l'enfant en découvrant les bases du langage musical associées à la pratique du geste instrumental.

- Un cours hebdomadaire collectif de formation musicale d'1 h 30
- Un cours individuel d'instrument de 30 min
- Durée du cycle d'initiation : une année probatoire
- Une pratique collective, chœur, ensemble instrumental peut s'ajouter à ces temps de cours.

Modalités d'entrée : lors de sa préinscription en tant qu'élève, l'enfant choisit deux instruments dans ceux proposés par le conservatoire (cf. liste ci-dessous).

Il est ensuite convoqué pour des tests d'aptitude et de motivation sur les deux instruments choisis. L'intégration au CRR se fera en fonction des résultats des tests et du nombre de places disponibles dans la classe.

Les instruments proposés aux élèves débutants :

Instruments à vents		Instruments polyphoniques		Instrument à cordes	
Âge maximum pour débiter	Liste des instruments	Âge maximum pour débiter	Liste des instruments	Âge maximum pour débiter	Liste des instruments
10 ans	hautbois	9 ans	piano	9 ans	violon
10 ans	clarinette	10 ans	guitare	9 ans	alto
10 ans	flûte traversière	11 ans	harpe	9 ans	violoncelle
12 ans	saxophone	11 ans	orgue	14 ans	contrebasse
13 ans	flûte à bec	14 ans	percussion		
14 ans	basson	14 ans	clavecin		
14 ans	cor				
14 ans	trompette				
14 ans	trombone				
14 ans	Euphonium (tuba)				

Pratique chorégraphique

Inscriptions en ligne
du 12 juillet au 18 août 2024

Tests d'entrée
Mercredi 4 septembre 2024

Cette 2^e année du cycle d'initiation à la découverte des pratiques chorégraphiques, permet à l'enfant de révéler son attirance artistique vers l'une ou l'autre esthétique (danse classique ou contemporaine) déterminant ainsi peu à peu son choix de dominante à l'entrée en cycle 1.

- Un cours de danse hebdomadaire collectif d'1 h
- Un cours de formation musicale du danseur de 45 min
- Durée du cycle : un an

Modalités d'entrée : les enfants n'ont aucun programme à préparer pour les tests d'entrée, des exercices sont donnés par les professeurs de danse.

Pratique vocale

Inscriptions en ligne
du 12 juillet au 18 août 2024

Tests d'entrée
Mercredi 4 septembre 2024

Le chœur junior propose aux enfants de découvrir leur voix par l'écoute et le respect mutuel en abordant un répertoire de chansons ouvert sur le monde. Adapté aux jeunes choristes, le cours de formation musicale facilite l'autonomie de la lecture et le travail de l'oreille.

A partir de 7 ans, l'enfant peut intégrer le chœur d'enfants du conservatoire.

- Un cours collectif hebdomadaire de 1 h
- Un cours de formation musicale de 1 h 30

Modalités d'entrée : les enfants préparent une chanson de leur choix.

LA MUSIQUE

LE CURSUS INSTRUMENTAL

Concerne les élèves ayant déjà commencé l'étude d'un instrument

DU 1^{er} CYCLE AU CYCLE À ORIENTATION AMATEUR (COA)

L'enseignement initial des classes instrumentales est organisé en trois cycles.

Inscriptions en ligne
du 13 mars au 10 avril 2024

Tests d'entrée
Samedi 25 mai 2024

Les cours ont lieu en soirée, le mercredi et/ou le samedi. Chaque élève intégrant le conservatoire suivra les enseignements **obligatoires** suivants :

1^{er} cycle de détermination – (durée entre 3 à 5 ans)

- Cours d'instrument : 30 à 40 min hebdomadaire en cours individuel (la durée du cours dépend du niveau dans le cycle)
- Formation musicale (FM) : 1 h 30 hebdomadaire en cours collectif
- Pratique collective obligatoire à partir de la 3^{ème} année du cycle 1 : entre 45 min et 1 h 30 selon la discipline (orchestre, ensemble instrumental, chœur...)
- Validation de la fin de cycle 1 (examen devant jury et contrôle continu) nécessaire pour le passage en cycle 2.

2^e cycle – (durée entre 3 à 5 ans)

- Cours d'instrument : 45 à 50 min hebdomadaire en cours individuel (la durée du cours dépend du niveau dans le cycle)
- Formation musicale (FM) : 1 h 30 à 2 h hebdomadaire en cours collectif
- Pratique collective : de 1 h à 2 h 15 hebdomadaire selon la discipline (orchestre, ensemble instrumental, chœur...)
- Cours facultatif : musique de chambre à partir du 2C3
- Validation de la fin du cycle 2 par l'obtention du **Brevet d'Études Musicales (BEM)** – examen devant jury et contrôle continu.

3^e Cycle – Cycle à Orientation Amateur (COA) - (durée 1 à 3 ans)

- Cours d'instrument : 1 h hebdomadaire en cours individuel
- Formation musicale (FM) : 2 h à 3 h hebdomadaire en cours collectif
- Pratique collective dirigée : entre 1 h 15 et 2 h 15 selon les disciplines (orchestre symphonique, harmonie, chœurs)
- Pratique collective non dirigée : 1 h hebdomadaire (musique de chambre)
- Validation de la fin du 3^{ème} cycle par l'obtention du **Certificat d'Études Musicales (CEM)** – examen devant jury

Conditions d'accès au cursus instrumental :

Avoir fait au minimum une année d'instrument et de Formation Musicale (FM) suivant l'âge des candidats.

Programme de l'examen d'entrée :

- Épreuve instrumentale : une pièce au choix du candidat
- Évaluation de formation musicale : les programmes de FM sont en ligne sur le site du conservatoire (crr.reims.fr)

CYCLE À ORIENTATION PROFESSIONNELLE (COP)

(Durée 2 à 4 ans)

Ce cycle prépare au Diplôme d'Études Musicales (DEM).

Il s'agit d'une formation préprofessionnelle.

La possibilité de ce parcours est conditionnée à la réussite de l'examen d'entrée qui se déroule chaque année.

Inscriptions en ligne
du 12 juillet au 18 août 2024

Examens d'entrée
mi-octobre 2024

Conditions d'accès :

- Être titulaire au minimum de l'examen de fin de 2^e cycle d'instrument (BEM).
- Avoir validé son CEM de formation musicale ou être inscrit en 3^e cycle de formation musicale (COA).

Programme de l'examen d'entrée :

- Un programme au choix du candidat pris dans une liste affichée dans le hall du CRR quatre mois à l'avance
- Une œuvre imposée affichée 6 semaines avant l'épreuve
- Un déchiffrage
- Un entretien avec le jury.

Contenu du cursus :

Cinq unités d'enseignement (UE) sont nécessaires pour l'obtention du Diplôme d'Études Musicales (DEM) :

- Dominante instrument : cours individuel hebdomadaire d'1 h 30
- Formation musicale : niveau requis fin de 3^{ème} cycle (COA)
- Musique de chambre : 2 ans de cours entre 1 h et 1 h 30 hebdomadaire
- Pratique collective dirigée : orchestre symphonique ou harmonique
- UE libre : choix d'une discipline parmi plusieurs propositions (analyse, culture, écriture, déchiffrage, jazz, direction d'orchestre, projet personnel, culture de la scène...)

Le DEM est le niveau requis pour une entrée aux CEFEDM et aux pôles supérieurs. Un cycle de perfectionnement (PERF) est possible après l'obtention du DEM.

Le niveau COP est requis pour la licence option pratiques musicales spécialisées (parcours B) ou composition (parcours C) à l'URCA de Reims

CYCLE DE PERFECTIONNEMENT (Durée 1 à 2 ans)

Inscriptions en ligne
du 12 juillet au 18 août 2024

Ce cycle s'adresse aux étudiants ayant validé a minima l'UE dominante du DEM. Il est accessible sur examen d'entrée, ce cycle a pour objectif de préparer les étudiants aux concours d'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur français ou étrangers, ainsi que les concours nationaux ou internationaux.

**Examens d'entrée
mi-octobre 2024**

Conditions d'accès :

- Être titulaire d'un DEM instrumental ou a minima avoir validé l'UE de dominante.

Programme de l'examen d'entrée :

- Programme libre au choix du candidat d'une durée de 20 min.

LA MUSIQUE ANCIENNE

La musique ancienne est une partie essentielle de l'héritage culturel européen, intimement liée à d'autres expressions artistiques telles que la danse, le théâtre et l'architecture. Elle s'étend sur plus de mille ans de musique, écrite ou transmise par tradition orale, depuis le Moyen-Âge jusqu'à la fin du 18^e siècle.

Inscriptions en ligne
du 12 juillet au 18 août 2024

**Rencontre avec l'enseignant
Samedi 7 septembre 2024**

**Examen d'entrée
Mercredi 11 septembre 2024**

Les cursus des instruments de musique ancienne (clavecin, flûte à bec) suivent le même modèle que celui du cursus instrumental, que ce soit en termes de cycles, de durée de cours et de certification.

D'autres disciplines plus spécialisées s'ajoutent (alto baroque, violon baroque, violoncelle baroque, basse continue, théorbe, luth, traverso...)

L'initiation à la musique ancienne est une option ouverte à tous les instrumentistes et chanteurs. Elle peut être abordée de manière individualisée ou en musique de chambre, sur instruments modernes comme anciens.

La durée hebdomadaire de cours est en fonction des choix d'orientations des élèves et des enseignants (cours individualisé et musique de chambre).

Conditions d'accès : l'initiation à la musique ancienne est accessible aux élèves ayant atteint le niveau 2C3 de leur instrument moderne.

Programme de l'examen d'entrée : un programme libre au choix du candidat.

LE DÉCHIFFRAGE AU PIANO

Déchiffrer permet de découvrir un répertoire immense (en solo ou avec un partenaire) et de développer l'autonomie ; aussi est-il nécessaire de faire le lien entre l'analyse, les acquis théoriques (tonalités, cadences, accords, ...) et la technique instrumentale (connaissance du clavier). Déchiffrer c'est savoir s'imprégner d'un style, d'une époque, d'une technique d'écriture, du mode de jeu d'un compositeur.

Inscriptions en ligne
du 12 juillet au 18 août 2024

Rencontre avec l'enseignant
Samedi 7 septembre 2024

Conditions d'accès :

- Niveau 1 : ouvert à tout élève pianiste ayant atteint la fin du 1^{er} cycle (1C4).
- Niveaux 2 – 3 et 4 : accessibles sur tests de déchiffrage

L'examen de fin du niveau 4 permet de valider l'UE libre du DEM.

L'ACCOMPAGNEMENT AU PIANO

L'accompagnement est une matière en constante évolution. Cette discipline très vaste aborde le répertoire instrumental, vocal, chorégraphique. La classe travaille régulièrement avec les enseignants des différentes classes instrumentales et vocales, avec les chefs de chœur et d'orchestre du conservatoire lors de différents projets.

Inscriptions en ligne
du 12 juillet au 18 août 2024

Rencontre avec l'enseignant
Samedi 7 septembre 2024

L'accompagnement au piano est un prolongement des cours de déchiffrage.

Il permet également de valider l'UE libre du DEM.

Conditions d'accès pour les élèves du conservatoire :

- Être inscrit en COA de piano
- Et/ou avoir validé le niveau 4 de déchiffrage.
- Rencontre avec l'enseignant.

Conditions d'accès pour les élèves extérieurs au conservatoire : examen d'entrée :

- Une exécution libre au piano de pièces de styles différents 15 à 20 min
- Un déchiffrage avec mise en loge de 10 min
- Un court entretien sur les études antérieures et les motivations.

Une réunion d'information et d'inscription est prévue avec le professeur de la discipline le samedi 7 septembre 2024.

L'ACCOMPAGNEMENT DANSE

Ce cursus est proposé aux pianistes et percussionnistes sur concours d'entrée. Un niveau CEM instrumental et, pour les pianistes la validation d'un cycle 2 d'accompagnement et d'un cycle 1 d'écriture, est requis pour présenter le concours. L'entrée se fait donc directement en cycle 3 accompagnement danse (entrée en COA ou en COP).

Inscriptions en ligne
du 12 juillet au 18 août 2024

Rencontre avec l'enseignant
Samedi 7 septembre 2024

Durant deux années seront proposés, en fonction de l'instrument des tutorats au sein des cours de danse, des cours d'improvisation, d'écriture, de réduction de partition, etc. Les élèves participeront aux stages et master classes ainsi qu'à certains projets chorégraphiques menés par le CRR.

ENTRÉE COA :

- Épreuve pianistique

Durée de l'épreuve : 15 à 20 min

Niveau piano CEM

2 styles différents : une œuvre du répertoire pianistique et soit une œuvre de style différent, soit une composition personnelle ou une improvisation

- 1 déchiffrage avec mise en loge avec piano de 10 min
- 1 entretien avec le jury portant sur les études antérieures et les motivations du candidat.

ENTRÉE COP : mêmes épreuves + épreuve supplémentaire : relevé de 30 sec de musique, 10 min de mise en loge et restitution sur l'instrument.

LE PIANO COMPLÉMENTAIRE

Ce cursus est réservé en priorité aux élèves non-pianistes inscrits dans certaines disciplines du CRR et dont la composition des diplômes nécessite une connaissance et une pratique basique du clavier, il s'agit prioritairement des élèves en COP de formation musicale et en COP chant.

Les autres élèves (direction d'orchestre, écriture, instrumentistes...) y ont accès en fonction du nombre de places disponibles.

Inscriptions en ligne
du 12 juillet au 18 août 2024

Rencontre avec l'enseignant
Samedi 7 septembre 2024

Le cursus de piano complémentaire s'établit sur deux ans :

- La 1^{re} année permet à l'élève d'acquérir la maîtrise élémentaire du clavier et la découverte du répertoire
- La 2^e année est plus particulièrement axée sur les spécificités du DEM que prépare l'élève (formation musicale, chant, direction d'orchestre, écriture...).

Les cours sont organisés en cours individuel de 20 à 30 min hebdomadaires selon le niveau. Une réunion d'information et d'inscription est prévue avec le professeur de la discipline le samedi 7 septembre.

LE JAZZ

*Ce cursus est actuellement en construction.
A ce jour, l'apprentissage du jazz concilie pratique collective en atelier (1 h 30) et suivi individuel (30 à 45 min).*

A ces ateliers, s'ajoutent différentes rencontres, projets pédagogiques et master classes.

Les élèves intéressés doivent venir rencontrer l'enseignant le samedi 7 septembre pour la constitution des groupes et du parcours de chacun.

Inscriptions en ligne
du 12 juillet au 18 août 2024

Rencontre avec l'enseignant
Samedi 7 septembre 2024

LA COMPOSITION

Le cursus de composition se décline en trois branches distinctes amenées à se croiser tout au long du parcours : composition instrumentale, composition électroacoustique et composition / création (ouverture à d'autres spécialistes intéressés par le son, son écriture et les technologies) : plasticiens, danseurs, comédiens, auteurs, circassiens, marionnettistes, informaticiens...

Inscriptions en ligne
du 12 juillet au 18 août 2024

Examen d'entrée en licence composition
Jeudi 12 septembre 2024

Rencontre avec l'enseignant
Samedi 7 septembre 2024

LE CURSUS COMPOSITION INSTRUMENTALE

Le cursus composition instrumentale doit permettre au compositeur d'être autonome dans des contextes de production professionnels, en avoir l'expérience et connaître le déroulement, sa méthodologie et ses étapes de la conception à la représentation publique.

Il aura écrit en fin de cursus des œuvres allant du soliste à l'ensemble instrumental, voire orchestre si l'opportunité se présente. Outre des pièces instrumentales, son catalogue comprend au moins une œuvre intégrant la voix chantée, une œuvre mixte alliant électronique et instrument traditionnel, et une œuvre intégrant ou en regard d'une autre forme d'expression choisie librement : théâtre, danse, arts plastiques, cirque, images ...

Cursus ouvert à partir de l'âge de 8 ans avec programme allégé

Conditions d'accès pour une entrée en 1^{er} ou 2^e cycle

- Entretien avec le candidat portant sur sa motivation et son projet
- Présentation au jury d'un dossier de création : partitions écrites, enregistrements.

Conditions d'accès pour une entrée en COA 1 / COP 1 / Licence composition instrumentale

- Entretien avec le candidat portant sur sa motivation et son projet
- Présentation au jury d'un dossier de création : partitions écrites, enregistrements
- Avoir validé le 2^e cycle de formation musicale (attestation de niveau ou test de formation musicale).

LE CURSUS COMPOSITION ÉLECTROACOUSTIQUE

Le cursus composition électroacoustique doit permettre au compositeur d'être autonome dans des contextes de production professionnels, en avoir l'expérience et connaître le déroulement, sa méthodologie et ses étapes de la conception à la représentation publique.

Il aura composé en fin de cursus des œuvres utilisant la stéréophonie ainsi que le multipiste, écrit une pièce mixte (dont la partie instrumentale ou vocale peut être improvisée par l'interprète), et avoir réalisé au moins une partition (pouvant être une partition graphique) d'une de ses œuvres même si seulement électronique.

Outre les pièces mentionnées, son catalogue comprend au moins une œuvre intégrant ou en regard d'une autre forme d'expression choisie librement : théâtre, danse, arts plastiques, cirque, images...

Conditions d'accès pour une entrée en 1^{er} ou 2^e cycle :

- Entretien avec le candidat portant sur sa motivation et son projet
- Présentation au jury d'un dossier de création : partitions écrites, enregistrements.

Conditions d'accès pour une entrée en COA / COP 1 / Licence composition électroacoustique

- Entretien avec le candidat portant sur sa motivation et son projet
- Présentation au jury d'un dossier de création : partitions écrites ou enregistrements.

LE CURSUS COMPOSITION-CRÉATION

Le cursus composition-crédation doit permettre à l'artiste, pas forcément musicien à la base, d'être autonome dans des contextes de production professionnels intégrant le son, en avoir l'expérience et connaître le déroulement, sa méthodologie et ses étapes de la conception à la représentation publique.

Ce cursus, de trois ans maximum, est mené en partenariat notamment avec l'ESAD de Reims (École Supérieure d'Art et Design) et permet aux plasticiens (mais aussi cirassiens, danseurs, comédiens, informaticiens, marionnettistes ou autres spécialités) d'intégrer le cursus de composition librement pour la réalisation d'un projet artistique précis, évoqué en entretien.

Ce projet induit l'utilisation du son dans le sens d'une conception musicale, et établit que cette démarche est artistiquement nécessaire.

Dans cette voie, l'élève s'engage à suivre trois options, en maximum trois ans.

Un projet artistique (ou étape d'un projet global) doit être réalisé annuellement, et fait l'objet d'une présentation publique validée par le conservatoire.

Le conservatoire se réserve la possibilité de partenariats pour sa réalisation si le projet induit d'autres compétences que celles proposées en son sein : ESAD, Césaré (Centre de Création musicale), Saint-Ex - culture numérique, CNAC, ESNAM, La Comédie, le manège-scène nationale

...

Cursus ouvert aux personnes possédant une maturité artistique

Conditions d'accès pour une entrée dans ce cursus

- Entretien avec le candidat portant sur sa motivation et son projet
- Présentation au jury d'un dossier de créations réalisées.

LA DIRECTION D'ORCHESTRE

Le CRR de Reims propose un cursus complet de direction d'orchestre s'adressant aux chefs amateurs ou futurs professionnels.

La fonction de chef d'orchestre implique de nombreuses compétences. Des qualités artistiques en priorité : le chef travaille la sonorité collective de l'orchestre et élabore l'interprétation à la fois personnelle, juste et fidèle d'une œuvre qu'il doit partager avec les musiciens.

Le cursus de direction d'orchestre est composé de trois cycles.

Le cycle 1 d'une durée d'un an est probatoire. Il constitue une initiation à la direction d'orchestre sous forme de cours collectif de 2 h et d'un cours technique de 30 min par semaine, ainsi que le travail devant l'orchestre avec un calendrier spécifique.

Pendant les cycles 2 et 3 amateur, les élèves travaillent sur les bases techniques de la direction d'orchestre : organiser le travail d'un chef avant la répétition, choisir un programme, analyser des partitions, de la gestique, des problématiques instrumentales, etc...

Pendant la répétition : savoir faire travailler, savoir réagir aux différentes situations, gérer un groupe.

Le conservatoire propose également un cycle à orientation professionnelle permettant d'obtenir le DEM de direction d'orchestre.

Conditions d'accès en cycle 1 : examen d'entrée théorique et avoir validé son cycle 2 de formation musicale.

Conditions d'accès en cycles 2 et 3 amateur : examen théorique et examen pratique devant l'orchestre.

Conditions d'accès en cycle à Orientation Professionnelle (COP) : examen théorique et examen pratique devant l'orchestre.

Examen d'entrée en initiation, 1^{er}, 2^e et 3^e cycle : septembre 2024

Examen d'entrée en COP : mi-octobre 2024

Inscriptions en ligne
du 12 juillet au 18 août 2024

Rencontre avec l'enseignant
Samedi 7 septembre 2024

LA FORMATION MUSICALE

Tout élève inscrit au CRR pour l'étude d'un instrument, du chant ou de la danse doit suivre obligatoirement un cursus de formation musicale spécifique et adapté.

La formation musicale (FM) est l'étude du langage musical (la note, le rythme, l'audition) qui permet de jouer d'un instrument, de chanter, de danser.

Inscriptions en ligne
du 12 juillet au 18 août 2024

Rencontre avec les enseignants
Samedi 7 septembre 2024

L'obtention d'un diplôme comporte toujours une unité d'enseignement dominante (instrument, chant, danse), ainsi que la validation d'un cycle en formation musicale, mais également une unité d'enseignement complémentaire (orchestre, chorale, histoire de la danse...).

Le cursus initial de formation musicale comprend :

- Un cycle 1 d'une durée de quatre à cinq ans (1 h 30 de cours hebdomadaires)
- Un cycle 2 d'une durée de quatre à cinq ans (1 h 30 de cours hebdomadaires du 2C1 au 2C3 et 2 h en 2C4)
- Un 3^e cycle à orientation amateur d'une durée de trois ans maximum (3 h de cours par semaine).

Conditions d'entrée du 1^{er} cycle au COA : sur test d'entrée en même temps que les examens d'entrée en instrument, chant et danse.

En cas de places disponibles, les cours de formation musicale peuvent être ouverts à des élèves n'étudiant pas une discipline instrumentale ou vocale au conservatoire.

Le conservatoire propose également un cycle à orientation professionnelle permettant d'obtenir le DEM de formation musicale (6 h de cours hebdomadaires).

Conditions d'accès au COP de formation musicale : sur concours d'entrée, il est organisé en début d'année scolaire. Ne peuvent se présenter que les élèves ayant obtenu leur CEM de formation musicale. Le CEM d'instrument sera nécessaire pour l'obtention complète du DEM de formation musicale.

Examen d'entrée en COP : mi-octobre 2024

L'ÉCRITURE MUSICALE

Etudier l'écriture musicale permet de s'approprier, par la pratique, les langages musicaux des grands courants stylistiques de l'histoire de la musique. L'interprète en retire une connaissance approfondie des œuvres qu'il joue, et le compositeur une plus grande acuité musicale appuyée sur des savoirs faire.

Inscriptions en ligne
du 12 juillet au 18 août 2024

Rencontre avec les enseignants
Samedi 7 septembre 2024

L'écriture musicale fait appel à deux techniques complémentaires : l'harmonie étudie les accords et leurs enchaînements, tandis que le contrepoint considère la superposition de plusieurs lignes mélodiques.

Le cursus d'écriture est composé d'une année d'initiation, de trois cycles amateurs, d'un cycle à orientation professionnelle (COP) et d'un cycle de perfectionnement. Les temps de cours s'échelonnent de 30 min en initiation à 2 h par semaine en 3^e cycle et perfectionnement.

Conditions d'accès à l'initiation : être inscrit au minimum en 2^e année du 2^e cycle de formation musicale (entretien avec le professeur en début d'année scolaire).

Conditions d'accès au 1^{er} cycle : être inscrit au minimum en 3^e année du 2^e cycle de formation musicale ou avoir validé le brevet de fin de 2^e cycle de formation musicale (entretien avec le professeur en début d'année scolaire).

Conditions d'accès au cycle à orientation professionnelle (COP) : sur concours d'entrée après avoir obtenu l'UE principale du CEM d'écriture ou équivalent reconnu (entretien avec le professeur en début d'année scolaire).

Conditions d'accès au cycle de perfectionnement : avoir obtenu l'UE principale du DEM d'écriture ou équivalent reconnu (entretien avec le professeur en début d'année scolaire).

LA CULTURE MUSICALE

La culture musicale réunit un ensemble de disciplines et de pratiques qui stimulent et nourrissent l'activité du musicien : cours d'analyse, d'histoire de la musique, ateliers de commentaire d'écoute. Ces enseignements se situent dans la continuité des cursus de formation musicale et sont en connexion avec les cours d'écriture musicale et de composition.

Inscriptions en ligne
du 12 juillet au 18 août 2024

Rencontre avec l'enseignant
Samedi 7 septembre 2024

Le cursus de culture musicale comprend :

- Un cycle 1 d'analyse musicale d'une durée d'un an (2 h de cours hebdomadaire)
- Un cycle 2 de culture musicale d'une durée de deux ans (3 h de cours hebdomadaire)
- Un cycle à orientation amateur (3^e cycle COA) d'analyse et culture musicales d'une durée d'un an (2 h de cours hebdomadaire)
- Un cycle à orientation professionnelle (3^e cycle COP) comprenant analyse et histoire de la musique d'une durée de trois ans (deux cours hebdomadaires de 2 h chacun).

Conditions d'accès : sur entretien avec le professeur de culture musicale et selon le niveau de formation musicale acquis.

LA VOIX

Le cursus voix, sous ses multiples expressions, compte parmi les disciplines les plus transversales et les plus accessibles de l'établissement.

Qu'elles soient individuelles ou collectives, les pratiques vocales du CRR proposent autant de paliers d'apprentissages que de perfectionnement à tous niveaux.

Les classes de chant peuvent accueillir des élèves dont la pratique dominante est assurée par un autre département pédagogique du CRR et qui viennent y chercher un complément de technique vocale, individuel ou collectif ou être une dominante à part entière.

LES CHŒURS D'ENFANTS ET ADOLESCENTS

Public visé : élèves de 7 À 17 ans

Les chœurs d'enfants et adolescents du CRR peuvent être suivis :

- *soit en discipline unique et dans ce cas l'élève participe au chœur mais doit également suivre un cours de formation musicale,*
- *soit dans le cadre de la pratique collective liée à une dominante instrumentale et dans ce cas la formation musicale fait déjà partie intégrante de son cursus instrumental.*

**Inscriptions en ligne
du 12 juillet au 18 août 2024**

**Tests d'entrée
mercredi 4 septembre 2024**

**Rencontre avec l'enseignant
Samedi 7 septembre 2024**

CHŒUR JUNIOR POUR LES ENFANTS DU CE1 AU CM2

⇒ L'inscription au chœur junior s'accompagne obligatoirement d'un cours de formation musicale.

CHŒUR BENJAMIN POUR LES ADOLESCENTS À PARTIR DE LA 6^E

⇒ L'inscription au chœur benjamin s'accompagne obligatoirement d'un cours de formation musicale.

⇒ Si des élèves inscrits au chœur benjamin souhaitent faire partie de l'Ensemble Vocal d'Enfants, ils peuvent en faire la demande auprès de Nicolas Renaux, professeur de l'E.V.E. lors de la rencontre de la rentrée.

ENSEMBLE VOCAL D'ENFANT 11 À 17 ans

⇒ Cet ensemble s'adresse aux jeunes désireux d'entreprendre une pratique vocale sérieuse et exigeante. L'inscription à l'ensemble vocal enfant s'accompagne obligatoirement des trois cours ci-dessous qui correspondent au cycle 1 du cursus chant enfant :

- Répétitions en tutti
- Technique vocale en petit groupe 30 min hebdomadaires,
- 1 cours de formation musicale par semaine (niveau 1C4 exigé).

LE CHANT ADOLESCENT

À partir de l'âge de 14 ans, les enfants peuvent postuler pour entrer dans le cursus chant adolescent, qui les prépare à intégrer à 17 ans la classe de chant adulte et le chœur des jeunes chanteurs du CRR.

Le cursus complet chant adolescent (cycle 2) est destiné aux élèves souhaitant pratiquer le chant en discipline dominante.

Dans le cadre de ce cursus l'élève devra suivre obligatoirement les cours suivants :

- Cours individuel de 45 min
- Participation au chœur spécialisé ensemble vocal d'enfants et / ou grand chœur du conservatoire
- Formation Musicale chanteur (cours collectif et individuel).

Conditions d'accès :

- Sur tests d'entrée
- Avoir un niveau minimum de 1C4 en formation musicale

Programme des tests d'entrée :

- Préparation d'une chanson au choix
- Tests de rythme et oreille
- Vocalises
- Entretien portant sur la motivation.

LE CHANT ADULTE et ADOLESCENT

À partir de 15 ans et < à 30 ans

L'enseignement initial des classes vocales est organisé en trois cycles.

1^{er} cycle probatoire – (durée entre 1 à 2 ans)

- Cours de chant individuel : 30 min
- Formation musicale (FM) : cours collectif et individuel
- Pratique collective : chœur (2h)
- Validation de la fin de 1^{er} cycle (examen devant jury et contrôle continu) nécessaire pour le passage en cycle 2.

Inscriptions en ligne
du 12 juillet au 18 août 2024

Tests d'entrée
Candidats de 11 à 14 ans
mercredi 4 septembre 2024

Candidats à partir de 14 ans
Mercredi 4 septembre 2024

Inscriptions en ligne
du 12 juillet au 18 août 2024

Tests d'entrée
Candidats à partir de 15 ans :
Mercredi 4 septembre 2024

2^e cycle – (durée entre 2 à 4 ans)

- Cours de chant individuel : 45 min
- Formation musicale (FM) : cours collectif et individuel
- Pratique collective : chœur (2 h)
- Validation de la fin du 2^{ème} cycle par l'obtention du Brevet d'Etudes Musicales (BEM) – examen devant jury et contrôle continu

3^e cycle – Cycle à Orientation Amateur (COA) – (durée entre 1 à 3 ans)

- Cours de chant individuel : 1 h
- Formation musicale (FM) : cours collectif et individuel
- Pratique collective : chœur (2 h)
- Musique de chambre : 1 h
- Piano complémentaire : 30 min
- Unité d'enseignement (UE) complémentaire – analyse, écriture, composition : 1 à 3 h
- Atelier lyrique : 2 h
- Coaching : 30 min toutes les 2 semaines
- Cours facultatifs : danse, théâtre et culture de la scène
- Validation de la fin du 3^{ème} cycle par l'obtention du Certificat d'Etudes Musicales (CEM) – examen devant jury

Contenu des tests d'entrée :

- **En 1^{er} cycle** : chanter obligatoirement un morceau du répertoire classique (opéra, opérette, oratorio, mélodie, lied) de 3 min minimum.
- **En 2^e cycle** : chanter obligatoirement un morceau du répertoire classique (opéra, opérette, oratorio, mélodie, lied) de 3 min minimum et déchiffrage d'une partition niveau fin de 1^{er} cycle de formation musicale.
- **En 3^e cycle amateur** : chanter trois morceaux en langues et styles différents + déchiffrage d'une partition niveau fin de 2^e cycle de formation musicale.

CYCLE À ORIENTATION PROFESSIONNELLE (COP)

(Durée 2 à 4 ans)

Ce cycle prépare au Diplôme d'Études Musicales (DEM).

Il s'agit d'une formation préprofessionnelle.

La possibilité de ce parcours est conditionnée à la réussite de l'examen d'entrée qui se déroule chaque année.

Conditions d'accès :

- Être titulaire au minimum de l'examen de fin de 2^e cycle d'instrument (BEM).
- Avoir validé son CEM de formation musicale ou être inscrit en 3^e cycle de formation musicale (COA).

Programme de l'examen d'entrée :

- Chanter trois morceaux en langues et styles différents
- Un déchiffrage
- Un entretien avec le jury.

Contenu du cursus :

- Cours de chant individuel : 1 h 30
- Pratique collective : chœur 2 h
- Formation musicale (FM) chanteur selon niveau
- Musique de chambre : 1 h
- Piano complémentaire : 30 min
- Unité d'enseignement (UE) complémentaire – analyse, écriture, composition : 1 à 3 h
- Culture de la scène : 2 semestres à valider sur 2 ans
- Théâtre : 1 h 30
- Expression corporelle : 1 h 30
- Atelier lyrique : 2 h
- Coaching : 30 min toutes les 2 semaines

Le DEM est le niveau requis pour une entrée aux CEFEDM et aux pôles supérieurs

Un cycle de perfectionnement (PERF) est possible après l'obtention du DEM.

LES PRATIQUES COMPLÉMENTAIRES

Inscriptions en ligne
du 12 juillet au 18 août 2024

La Formation Musicale (FM) enfant

Entretien-rencontre avec l'enseignant
Mercredi 4 septembre 2024

La formation musicale est obligatoire pour tout élève souhaitant s'inscrire en classe de chant et de chant choral. Dès son entrée au CRR en initiation chant et tout au long de son parcours dans le cursus chant enfant, l'élève devra suivre les cours de formation musicale générale.

Conditions d'accès

- Pour les élèves n'ayant jamais fait de formation musicale : intégration directement en cycle 1 / 1^{re} année
- Pour les élèves non débutants : test de niveau.

La formation musicale chant adolescent et adulte

À partir de l'entrée en cursus chant adolescent / adulte, l'étudiant suivra un cours collectif et un cours individuel de formation musicale chant.

Conditions d'accès

- À l'issue des résultats d'admission en classe de chant, chaque étudiant sera testé en formation musicale pour définir son niveau.

LA DANSE

LES DISCIPLINES CHORÉGRAPHIQUES

Élèves débutants et non débutants à partir de 8 ans

Lors de leur entrée au CRR, plusieurs choix de cursus s'offrent aux élèves danseurs en matière de discipline chorégraphique :

Cursus danse classique

C'est au siècle de Louis XIV que s'est développée « La belle danse » à l'origine de la danse classique. Trois siècles d'histoire et de grands ballets nous ouvrent les portes d'une technique riche et en constante évolution. Elle rayonne aujourd'hui entre des répertoires tout à la fois romantiques (« La Sylphide », « Giselle » ...), classique (« Le Lac des cygnes », « Casse-Noisette »...), néo-classiques (Ballets Béjart, Kylian...) et grâce à de nombreux chorégraphes classiques contemporains, tels que Thierry Malandain, John Forsythe, Jean-Christophe Maillot...

Cursus danse contemporaine

Donner une définition de la danse contemporaine relève du défi, tant il existe de variétés et de contrastes au sein de cette esthétique.

Chaque danseur, chaque chorégraphe, chaque pédagogue crée sa propre version, en fonction de sa sensibilité.

Car la danse contemporaine, au-delà d'une technique exigeante (identifiable notamment grâce au travail en parallèle, à l'engagement du dos, au jeu subtil du corps avec le poids et aux riches évolutions au sol) est surtout une des danses d'expression où le mouvement cherche à se colorer d'une qualité, d'une sensibilité particulière.

Bien plus que la forme donc, c'est la justesse de l'intention du geste qui prime, que ce soit dans une écriture imposée, dans des compositions personnelles ou lors des nombreux temps d'improvisation.

Et c'est peut-être cette quête du sens et de l'essence du mouvement qui, finalement, illustre le mieux ce qu'est la danse contemporaine.

Cursus danse jazz (à partir du 2^e cycle)

La danse jazz s'est constamment construite sur le métissage culturel. Elle s'est nourrie et a évolué grâce à la rencontre et à l'emprunt. Des danses sociales des années 20 à la danse modern jazz pratiquée dans les studios de New York, des claquettistes des clubs mythiques aux comédies musicales de Broadway, ou encore d'une danse de divertissement présente dans les clips vidéos/shows télévisés à la danse codifiée de Matt Mattox, il est impossible de réduire la danse jazz à une seule de ces identités. Elle est plurielle.

Dans un cours de danse jazz, on va chercher le dépassement de soi, une énergie contenue mais constamment prête à exploser, on va groover sur des rythmes variés comme le swing, le blues, le funk etc., autant de rythmes qui font du danseur jazz quelqu'un capable de passer d'un état de corps à un autre. Cette esthétique possède également son propre vocabulaire, une terminologie qui permet de construire les corps, participe d'une histoire commune tout en ouvrant le champ des possibles.

DU 1^{ER} CYCLE AU CYCLE À ORIENTATION AMATEUR

Inscriptions en ligne
du 12 juillet au 18 août 2024

L'enseignement initial de la danse est organisé en trois cycles d'apprentissage. Le temps passé dans chaque cycle peut varier en fonction de la progression de l'élève et n'est pas toujours lié à l'âge.

Tests d'entrée pour les débutants et les non débutants de 8 ans à 13 ans
Mercredi 4 septembre 2024

Tests d'entrée pour les non débutants de 14 ans et plus
Mercredi 4 septembre 2024

En amont de cet enseignement, deux années d'initiation, réservées aux plus jeunes (6 et 7 ans), constituent un palier de sensibilisation et d'orientation vers l'un des types de danse.

Voir la rubrique Parcours découverte – éveil musical et corporel (pages 14 -15).

Les cours ont lieu sur le temps périscolaire, en soirée, du lundi au samedi. Chaque élève intégrant le conservatoire suivra les enseignements obligatoires suivants :

1^{er} cycle : à partir de 8 ans

- Durée du cycle : 3 à 5 ans
- Approfondissement de la structure corporelle et de l'expression artistique
- Cours de danse : de 2 h à 3 h 15 par semaine en fonction du niveau et de la discipline chorégraphique
- Formation musicale danse d'une durée de 45 min par semaine.
- Validation de la fin du 1^{er} cycle (examen devant jury et contrôle continu) nécessaire pour le passage en cycle 2

2^e cycle : à partir de 11 ans

- Durée du cycle : 3 à 5 ans
- Maîtrise d'une technique de danse comme mode d'expression artistique
- Cours de danse : de 3 h 30 à 7 h par semaine en fonction du niveau et de la discipline chorégraphique
- Formation musicale danse d'une durée de 45 min par semaine.
- Validation de la fin du 2^{ème} cycle par l'obtention du Brevet d'Etudes Chorégraphiques (BEC) – examen devant jury et contrôle continu.

COA : à partir de 14 ans

- Durée du cycle de 2 à 4 ans
- Capacité à développer son projet personnel au travers d'une pratique artistique
- Cours de danse : de 3 h 30 à 7 h par semaine
- Formation musicale : 1 h par semaine
- Culture chorégraphique
- Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (anatomie) : une fois par mois sous forme de session.
- Validation de la fin du 3^{ème} cycle par l'obtention du Certificat d'Etudes Chorégraphiques (CEM) – examen devant jury

Contenu des tests d'entrée

- Sous forme de cours, de mise en situation, des exercices sont donnés par les professeurs de danse du CRR.

Tenue vestimentaire

- Pour les débutants : short ou legging, tee-shirt, socquettes, cheveux attachés
- Pour la danse classique : justaucorps et collant, chignon, chaussons, ½ pointes ou / et pointes (si le niveau le permet)
- Pour la danse contemporaine et jazz : short et / ou legging, justaucorps, pied nus, cheveux attachés.

CYCLE À ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Renseignements et préinscription :
crr-servicescolarite@mairie-reims.fr
Du 2 mai au 7 juin 2024

Le Cycle à Orientation Professionnelle (COP) est ouvert aux élèves qui ambitionnent de poursuivre leur apprentissage dans les établissements d'enseignement supérieur et / ou ayant le projet de faire le métier de danseur interprète, d'enseignant, de chorégraphe, chercheurs, techniciens, des métiers dans le monde du spectacle vivant ou de l'enseignement en lien avec le corps comme kinésithérapeute, ostéopathe, etc.....

Examens d'entrée
Mardi 2 juillet 2024

Ce cycle de deux à quatre ans prépare au Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC).

Le DEC donne une équivalence à l'EAT (Examen d'Aptitude Technique) ce qui dispensera l'élève de cet examen s'il souhaite entrer en formation du Diplôme d'État de professeur de danse.

Ce cursus demande une très grande implication de l'élève, il comprend des enseignements variés :

- Cours de danse pour la discipline dominante : 4 h 30 à 6 h
- Cours de danse complémentaire : 1 h 30 à 4 h 30
- Formation musicale danse : 1 h
- Enseignements théoriques complémentaires (Culture chorégraphique et anatomie) :
 - 30 h / an
- Culture de la scène : 2 semestres à valider sur 2 ans
- Les élèves sont tenus de participer à toutes les master classes et ateliers organisés en dehors des cours habituels, à assister à un minimum de cinq spectacles de danse par an et à fournir un travail individuel sur la demande des professeurs.

Prérequis pour passer l'examen d'entrée : être titulaire au minimum du BEC ou du CEC.

Contenu des épreuves :

- Une lettre de motivation
- Un cours technique dans l'esthétique choisie
- L'interprétation d'une chorégraphie imposée [niveau fin de 2^e cycle] figurant sur le support audiovisuel produit chaque année par la direction du ministère de la Culture [accessible en ligne sur Dailymotion]
- L'interprétation d'une chorégraphie libre ou d'une composition personnelle
- Un entretien avec le jury portant sur les motivations et le projet de l'élève.

CYCLE DE PERFECTIONNEMENT

Ce cycle s'adresse aux étudiants possédant a minima leur UE principale d'un DEC. Il est accessible sur examen d'entrée, ce cycle a pour objectif de préparer les étudiants aux concours d'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur français ou étrangers, ainsi que les concours nationaux ou internationaux.

Renseignements et préinscription :
crr-servicescolarité@mairie-reims.fr
Du 2 mai au 7 juin 2024

Examens d'entrée
Mardi 2 juillet 2024

Prérequis pour passer l'examen d'entrée : être titulaire de l'UE principale du diplôme d'études chorégraphiques.

Contenu des épreuves :

- Une lettre de motivation
- Un cours technique dans l'esthétique choisie
- L'interprétation d'une chorégraphie imposée [niveau fin de 3^e cycle] figurant sur le support audiovisuel produit chaque année par la direction du ministère de la Culture [accessible en ligne sur Dailymotion]
- L'interprétation d'une chorégraphie libre ou d'une composition personnelle
- Un entretien avec le jury portant sur les motivations et le projet de l'élève.

LES ENSEIGNEMENTS THÉORIQUES COMPLÉMENTAIRES

CURSUS DE FORMATION MUSICALE DANSE

La formation musicale danseur accompagne chaque élève danseur tout au long de son parcours. Elle est obligatoire.

Le cursus de formation musicale danse comprend :

- Un cycle 1 d'une durée de trois à quatre ans (45 min de cours hebdomadaire)
- Un cycle 2 d'une durée de trois à cinq ans (45 min de cours hebdomadaire)
- Un cycle 3 d'une durée d'un à deux ans (1 h de cours hebdomadaire).

Ce temps de cours est donc à prendre en compte impérativement lorsque vous inscrivez un enfant en danse.

CULTURE CHORÉGRAPHIQUE

La culture chorégraphique participe de la connaissance que tout élève danseur doit pouvoir acquérir afin de dépasser la stricte vision de sa pratique. Elle favorise l'esprit d'ouverture et la conscience que la danse s'inscrit dans une histoire qui lui est propre, tout en étant reliée à celle des autres arts.

Elle permet de développer la capacité d'analyse de l'activité chorégraphique : œuvres, mouvements artistiques, pratiques, cadres de représentation...

Les acquisitions concernent les grandes étapes historiques de l'évolution chorégraphique du ballet de cours à la danse contemporaine et au jazz. Dans la mesure du possible, afin de créer les liens entre outils théoriques et pratiques, l'étude des œuvres est enrichie d'une approche par la pratique dansée et par des déplacements aux spectacles, chaque fois que la programmation locale le permet.

ANALYSE FONCTIONNELLE DU CORPS DANS LE MOUVEMENT DANSÉ

« Perception et corps en mouvement »

Ces ateliers proposent un travail en Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé (AFCMD).

Cette approche, transmise par des danseurs spécialisés, développe le sens kinesthésique et affine la conscience de soi et les coordinations. Il s'agit d'acquérir un meilleur ajustement postural et une plus grande aisance et efficacité dans le geste artistique.

Chaque atelier se déroule en grande partie en expérimentation pratique et en mouvement.

Dans un but préventif, des moments sont consacrés à l'apprentissage des lois du mouvement et de l'anatomie ; un travail de sensation qui permet de rendre sensible le geste dansé tout en prévenant les risques de blessure.

LE THÉÂTRE

L'ENSEIGNEMENT DU THÉÂTRE

Élèves débutants et non débutants à partir de 13 ans

L'enseignement du théâtre, en tant qu'initiation à la pratique d'un art, s'envisage dans une perspective double, culturelle et artistique.

Il implique donc à la fois :

- Une découverte du monde culturel, son existence, sa nature, ses productions, son fonctionnement
- Une pratique par l'initiation puis la formation et le perfectionnement à l'art de l'acteur et de la scène.

Cet enseignement s'adresse à chacun, quelle que soit son origine géographique ou sociale. Il ne nécessite aucun prérequis dans les premiers cycles.

Ce n'est ni une école d'acteurs, ni un club théâtre.

L'entrée dans la classe ne préjuge donc pas de l'avenir des élèves qui la suivent.

La classe forme aussi bien des spectateurs curieux et critiques que des amateurs exigeants et cultivés. Certains élèves peuvent envisager de devenir de futurs artistes professionnels, en postulant aux écoles nationales après cette formation initiale approfondie.

CYCLE D'INITIATION 2 h / 3 h 30

hebdomadaires Pour les adolescents de 13 à 15 ans

Inscriptions en ligne
du 12 juillet au 18 août 2024

Cycle de découverte et d'éveil au théâtre. Pendant cette phase d'initiation sont privilégiés la dimension ludique de l'initiation, le plaisir du jeu, la curiosité et l'envie d'aller plus loin.

Tests d'entrée
mercredi 4 septembre 2024

Prérequis pour passer les tests d'entrée : avoir 13 ans avant le 31 décembre 2024

Organisation des tests d'entrée : le candidat participe à un cours probatoire :

- mercredi 4 septembre 2024

14 h – 15 h : entretien avec les professeurs de théâtre

15 h – 17 h : début du cours probatoire

On met en œuvre dans ce cycle :

- Des exercices collectifs sollicitant l'expression de l'adolescent dans un contexte rassurant : jeux d'espace, de groupe, de confiance, de voix
- Des improvisations simples mettant en jeu l'imagination et la prise en compte du ou des partenaires
- L'écriture d'histoires à raconter et à mettre en jeu
- L'apprentissage de textes courts et très variés, pas nécessairement théâtraux.

Durée du cycle : un an renouvelable une fois

Contenu du cycle :

- Un cours par semaine : du jeu dramatique à l'interprétation
- Option facultative : un cours d'Improvisation de 1 h 30

Contrôle continu – passage automatique sauf avis contraire du professeur.

CYCLE 1 DE DÉTERMINATION

3 h 30 / 5 h hebdomadaires : interprétation et improvisation - À partir de 15 ans

Inscriptions en ligne
du 12 juillet au 18 août 2024

Un cycle pour découvrir les fondamentaux de l'art de l'acteur. Il permet de dépasser les représentations convenues du théâtre et d'ouvrir le champ des possibles.

Audition d'entrée
Mercredi 4 septembre 2024

Contenu de l'audition d'entrée : l'audition comprend une scène dialoguée, en réplique de préférence avec un partenaire au choix du candidat (2 / 3 min).

Le travail en cycle 1 s'oriente autour de trois grands axes :

- Le corps théâtral : apprendre à bouger sur scène, explorer les possibilités de la voix,
- Le travail en groupe : prendre en compte ses partenaires, les regarder, les écouter
- Les enjeux de la prise de parole : aborder la variété des sentiments et des émotions, mettre en jeu son imagination et son inventivité...

Durée du cycle : un an renouvelable une fois

Contenu du cycle :

- Deux cours par semaine : interprétation (2 h), improvisation (1 h 30)
- Option facultative : cours de chant choral (1 h 30) ou cours d'écriture et création (1 h 30).

Contrôle continu + présentation devant un jury interne (les professeurs) d'une scène dialoguée et d'une improvisation collective par groupes.

CYCLE 2 – ENSEIGNEMENT DES BASES

4 h 30 / 7 h hebdomadaires

Après validation du cycle 1 ou sur audition d'entrée

Inscriptions en ligne
du 12 juillet au 18 août 2024

Durant ce cycle, l'exploration se fait en prolongement des enjeux majeurs des cycles précédents : maîtrise du corps et de la voix, improvisation, interprétation de textes classiques et contemporains, culture théâtrale.

Tests d'entrée
Mercredi 4 septembre 2024

Contenu de l'audition d'entrée : l'audition comprend une scène dialoguée, en réplique de préférence avec un partenaire au choix du candidat (2 / 3 min).

On met en œuvre dans ce cycle :

- La maîtrise du corps et de la voix : travail régulier de et dans l'espace, disponibilité du corps et de la présence au plateau, exercices de voix et de souffle
- Le jeu, l'improvisation, l'exploration de différents répertoires en privilégiant la prise de risque et l'engagement
- La culture théâtrale : approche du théâtre occidental de l'antiquité à nos jours
- Fréquentation du spectacle vivant, rencontres avec d'autres arts : mime, marionnette, danse, chanson, chant lyrique, clown...

Durée du cycle : un an renouvelable une fois avec délivrance du Brevet d'Études Théâtrales (BET) lors de l'examen final.

Contenu du cycle :

- Trois cours par semaine : interprétation (2 h) - improvisation (1 h 30) - poésie diction (1 h)
- Option facultative : chant choral (1 h 30) - écriture Création (1 h 30) - pratique complémentaire (2 h)

EXAMEN DE FIN DE CYCLE

Tous les élèves passent la fin de cycle au bout de la 1^{ère} année de cycle 2. Une deuxième année peut leur être accordée.

Contenu de l'examen : 1 scène imposée + 1 re-jeu (improvisation avec de nouvelles consignes données par le jury)

CYCLE À ORIENTATION AMATEUR

9 h / 12 h hebdomadaires

Après validation du cycle 2 ou sur audition d'entrée

Le cycle 3 à orientation amateur est celui de l'approfondissement des acquis. Il permet à chaque élève de définir son projet personnel et de choisir sa future voie : amateur ou professionnelle.

Inscriptions en ligne
Du 12 juillet au 18 août 2024
Tests d'entrée
Mercredi 4 septembre 2024

Contenu de l'audition d'entrée : l'audition comprend deux scènes : une scène classique et une scène contemporaine apprises par cœur, en réplique avec un partenaire au choix du candidat (3 / 4 min).

Ce cycle a donc pour vocation l'approfondissement des acquis :

- L'entraînement physique et vocal : exercices de plateau, improvisations, danse et chant
- L'interprétation : enrichissement du jeu et découverte d'écritures contemporaines novatrices
- La culture théâtrale : dramaturgie, scénographie, lecture d'œuvres, approche des réalités du spectacle
- L'acquisition d'outils (écriture, marionnette, clown, cirque, chant, danse...) sous forme de projets d'élèves, individuels et collectifs.

Durée du cycle : deux ans avec délivrance du certificat d'études théâtrales lors de l'examen final

Contenu du cycle :

- Quatre cours par semaine : interprétation (4 h) - chant choral (1 h 30) - projets personnels (1 h 30) - improvisation (2 h).
- Option facultative : écriture création (1 h) - poésie diction (1h) - formation à la direction d'acteurs (1 h 30) - danse (1 h 30) - pratique complémentaire (2 h).

EXAMEN DE FIN DE CYCLE

Epreuves d'examen réparties sur 2 ans :

- **COA 1** :
 - 1 scène libre au choix, issue d'une époque différente de celle de l'imposé,
 - 1 scène extraite de l'œuvre d'un auteur imposé donné 8 semaines avant la date d'examen

Affichage le mardi 11 avril 2024

- **COA 2 :**

- 1 monologue / poésie – programme libre (21 février 2024)
- 1 improvisation à partir de consignes données par le jury
- 1 projet de recherche : un temps de présentation entre 10 et 15 minutes
- 1 dossier de synthèse - 1 page **à envoyer au jury pour le 15/05/2024**
- 1 temps d'échange / entretien de 10 minutes

Les dossiers de présentation des Projets doivent parvenir au jury au moins une semaine avant l'examen et auparavant à la direction du CRR et à la Conseillère aux études le 15 mai au plus tard.

CYCLE À ORIENTATION PROFESSIONNELLE

18 h / 22 h hebdomadaires

*Ce cycle de deux à trois ans prépare au Diplôme d'Études
Théâtral (DET)*

*Le cycle à orientation professionnelle est un
programme exigeant et personnalisé, destiné aux
élèves qui veulent faire du théâtre leur métier. Il est
construit autour d'un approfondissement des acquis*

*d'interprétation et d'improvisation, d'ateliers réguliers menés par des intervenants spécialisés, d'un
perfectionnement en techniques vocales et chorégraphiques et de la construction des projets
individuels et collectifs des élèves.*

Renseignements et préinscription :
crr-servicescolarité@mairie-reims.fr
Du 2 mai au 7 juin 2024

Examen d'entrée
5 juillet 2024

Conditions d'entrée (sur examen d'entrée)

Conditions pour concourir :

- Avoir entre 17 ans (18 ans préconisés) et 25 ans
- Avoir obtenu un BET ou un CET dans un conservatoire ou justifier d'une formation théâtrale de deux ans avec 3 h de cours hebdomadaires minimum
- Être dégagé des obligations scolaires

Modalités de l'examen :

- Lettre de motivation
- Attestations de diplômes
- Présentation d'une scène dialoguée du répertoire classique ou contemporain (4 à 5 min maximum)
- Présentation d'un parcours libre pouvant intégrer une pratique artistique complémentaire : chant, danse, musique, clown, masque, expression corporelle... (3 min maximum)
- Improvisation : une des deux épreuves sera rejouée à la demande du jury et selon des consignes précises (2 min maximum)
- Un entretien avec le jury qui consistera à échanger sur les prestations réalisées et à apprécier le degré de motivation du candidat et son parcours personnel (10 min maximum)

ORGANISATION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU COP THÉÂTRE

Modules	Unités d'enseignement (UE)	Année	Hebdo	Mode d'évaluation
MODULE 1 <i>Module principal</i>	Interprétation	1 + 2	5 h	Examen devant jury (EDJ)
	Improvisation	1 + 2	2 h	Contrôle continu + EDJ
	Culture de la scène (2 S.)	1 + 2	1 h 30	Evaluation écrite
	Master classes - Stages	1 + 2	variable	Contrôle continu
MODULE 2 <i>Pratiques complémentaires</i>	Chant et Technique vocale	1 + 2	1 h 30	Contrôle continu
	Mouvement dansé	1 + 2	1 h 30	Contrôle continu
	Chant choral (2 semestres)	1 + 2	2 h	Contrôle continu
MODULE 3 <i>Recherche et création</i>	Ecriture	1 + 2	1 h 30	Evaluation écrite + exposé
	Projet de recherche	1 + 2	2 h	Examen devant jury
	Atelier transversal de réalisation	1 + 2	3 h	Contrôle continu + Prestation
Total volume horaire des 3 modules obligatoires par semaine			20 h	
MODULE 4 <i>Options</i>	Atelier d'expérimentation (optionnel)	1 et/ou 2	2 h	Contrôle continu
	Direction d'acteur (optionnel)	1 et/ou 2	2 h	Contrôle continu
	Préparation aux concours des écoles supérieures	2	2 h	Contrôle continu
Total volume horaire du module 4 optionnel par semaine			6 h	

Reims.fr



INFOS PRATIQUES

LES TARIFS

LA LOCATION D'INSTRUMENTS

CONTACTS

CALENDRIER
DES INSCRIPTIONS
ET DES TESTS D'ENTRÉE

LES TARIFS

Délibération n° CM-2023-391 du 18 décembre 2023

Les tarifs du conservatoire se décomposent en deux parties :

- Les frais de dossier d'un montant de 32 € applicables à tous les élèves du conservatoire sans exonération possible.
- Les frais de scolarité : facturés en fonction des disciplines et des niveaux pratiqués par l'élève.

Pour les familles rémoises : le conservatoire applique des tarifs en fonction du quotient familial suivant :

Tranche 1 QF C.A.F. < 223 €
Tranche 2 QF C.A.F. de 224 à 420 €
Tranche 3 QF C.A.F. de 421 à 520 €
Tranche 4 QF C.A.F. de 521 à 613 €
Tranche 5 QF C.A.F. de 614 à 692 €
Tranche 6 QF C.A.F. de 693 à 799 €
Tranche 7 QF C.A.F. de 800 à 932 €
Tranche 8 QF C.A.F. > à 933€

Plusieurs possibilités d'exonérations des frais de scolarité existent en fonction de la situation des familles rémoises ou non :

Exonérations à 100 % pour :

- Les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail et dont le quotient familial ne dépasse pas la tranche 7 du quotient familial du conservatoire, soit 932 €
- Les bénéficiaires du RSA
- Les boursiers du CROUS ou de la DRAC
- Les élèves des classes à horaires aménagés et bac S2TMD pour la pratique du premier instrument ou d'une seule discipline en danse. Si un élève CHAM / CHAM VOIX / CHAD pratique une 2^e discipline (2^e instrument, double cursus danse, atelier, atelier chanson...), celle-ci est payante.

Exonérations à 50 % pour :

- Les étudiants en musicologie à l'Université de Reims Champagne-Ardenne
- À partir du 2^e enfant de la famille inscrit au CRR.

Les frais de dossiers exigés pour tout élève inscrit au CRR et quel que soit son statut et cursus ne peuvent faire l'objet d'aucune exonération et ne sont pas remboursables même en cas de force majeure. Les frais de scolarité sont facturés en janvier de l'année scolaire en cours (règlement au comptant par chèque, espèces, chèques vacances, par paiement en ligne en une fois ou par prélèvement automatique en six fois).

Discipline Musique

1. Cursus Traditionnel

L'éveil - Atelier musical et corporel

(Enfants de 5 ans / École maternelle)

Frais de dossier	32 €
Frais de scolarité - Reims	84 €
Frais de scolarité - Marne	117 €
Frais de scolarité - Hors Marne	122 €

Initiation 1 - Phase de sensibilisation

(Enfants de 6 ans / Cours préparatoire) - présentation instrumentale

Frais de dossier	32 €
Frais de scolarité - Reims	84 €
Frais de scolarité - Marne	117 €
Frais de scolarité - Hors Marne	122 €

Initiation 2 - phase d'orientation et cycle 1 (forfait cursus)

Frais de dossier	32 €
Frais de scolarité - Reims	256 €
Frais de scolarité - Marne	356 €
Frais de scolarité - Hors Marne	373 €

Cycle 2 (forfait cursus)

Frais de dossier	32 €
Frais de scolarité - Reims	340€
Frais de scolarité - Marne	475 €
Frais de scolarité - Hors Marne	496€

Cycle à orientation amateur (COA) - Cycle à orientation professionnelle (COP) - Cycle de perfectionnement (forfait cursus)

Frais de dossier	32 €
Frais de scolarité - Reims	433 €
Frais de scolarité - Marne	607 €
Frais de scolarité - Hors Marne	628 €

Tout niveau : une discipline supplémentaire

Frais de dossier	aucun
Frais de scolarité - Reims	255 €
Frais de scolarité - Marne	359 €
Frais de scolarité - Hors Marne	380 €

Tout niveau : Inscription à une pratique collective hebdomadaire

Frais de dossier	32 €
------------------	------

Frais de scolarité - Reims	84 €
Frais de scolarité - Marne	117 €
Frais de scolarité - Hors Marne	122 €
Parcours individualisé : parcours amateur comprenant une pratique collective et 30 min de cours individuel en soutien	
Frais de dossier	32 €
Frais de scolarité - Reims	168 €
Frais de scolarité - Marne	232 €
Frais de scolarité - Hors Marne	244 €
2. Coursus CHAM / CHAM VOIX / S2TMD	
Tout niveau (forfait cursus)	
Frais de dossier	32 €
Frais de scolarité - Reims	Exonéré
Frais de scolarité - Marne	Exonéré
Frais de scolarité - Hors Marne	Exonéré
Tout niveau : une discipline supplémentaire individuelle	
Frais de scolarité - Reims	255 €
Frais de scolarité - Marne	359 €
Frais de scolarité - Hors Marne	380 €
Tout niveau : inscription à une pratique collective hebdomadaire supplémentaire	
Frais de scolarité - Reims	84 €
Frais de scolarité - Marne	117 €
Frais de scolarité - Hors Marne	122 €
Tarif forfaitaire pour personne extérieure au CRR Utilisation d'un box pour travail de l'instrument selon la disponibilité	
Frais de dossier	54 €

Discipline Danse

1. Coursus traditionnel

L'éveil - Atelier musical et chorégraphique

(Enfants de 5 ans / École maternelle)

Frais de dossier	32 €
Frais de scolarité - Reims	84 €
Frais de scolarité - Marne	117 €
Frais de scolarité - Hors Marne	122 €

Initiation 1 - Phase de sensibilisation - découverte des disciplines chorégraphiques

(Enfants de 6 ans / cours préparatoire)

Frais de dossier	32 €
Frais de scolarité - Reims	84 €
Frais de scolarité - Marne	117 €
Frais de scolarité - Hors Marne	122 €

Initiation 2 - Phase d'orientation (Enfants de 7 ans / entrée en CE1)

Frais de dossier	32 €
Frais de scolarité - Reims	116 €
Frais de scolarité - Marne	148 €
Frais de scolarité - Hors Marne	153 €

Cycles 1 et 2 (forfait cursus)

Frais de dossier	32 €
Frais de scolarité - Reims	340 €
Frais de scolarité - Marne	475 €
Frais de scolarité - Hors Marne	496 €

Cycles 1 et 2 (forfait double cursus danse)

Frais de dossier	32 €
Frais de scolarité - Reims	393 €
Frais de scolarité - Marne	528 €
Frais de scolarité - Hors Marne	549 €

Cycles 1 et 2 : cours supplémentaire de danse (classique, contemporaine ou jazz)

Frais de scolarité - Reims	84 €
Frais de scolarité - Marne	117 €
Frais de scolarité - Hors Marne	122 €

Cycle à orientation amateur (COA) - cycle à orientation professionnelle (COP) - cycle de perfectionnement (forfait cursus)

Frais de dossier	32 €
Frais de scolarité - Reims	433 €
Frais de scolarité - Marne	607 €

Frais de scolarité - Hors Marne	619 €
Cycle à orientation amateur (COA) - cycle à orientation professionnelle (COP) - cycle de perfectionnement (forfait double cursus danse)	
Frais de dossier	32 €
Frais de scolarité - Reims	487 €
Frais de scolarité - Marne	661 €
Frais de scolarité - Hors Marne	682 €
Cycle à orientation amateur (COA) - Cycle à orientation professionnelle (COP) - cycle de perfectionnement : cours supplémentaire de danse (classique, contemporaine ou jazz)	
Frais de scolarité - Reims	84 €
Frais de scolarité - Marne	117 €
Frais de scolarité - Hors Marne	122 €
Atelier de Pratique Amateur (APA) un cours hebdomadaire	
Frais de dossier	32 €
Frais de scolarité - Reims	84 €
Frais de scolarité - Marne	117 €
Frais de scolarité - Hors Marne	122 €
2. Cursus CHAD / S2TMD	
Tout niveau : (forfait cursus)	
Frais de dossier	32 €
Frais de scolarité - Reims	Exonéré
Frais de scolarité - Marne	Exonéré
Frais de scolarité - Hors Marne	Exonéré
Elèves en double cursus : gratuité pour le cursus dominant (classique, contemporain ou jazz) et application des tarifs ci-après pour le 2^{ème} cursus (forfait double cursus)	
Frais de scolarité - Reims	255 €
Frais de scolarité - Marne	359 €
Frais de scolarité - Hors Marne	380 €
Tout niveau : cours supplémentaire de danse (classique, contemporaine ou jazz)	
Frais de scolarité - Reims	84 €
Frais de scolarité - Marne	117 €
Frais de scolarité - Hors Marne	122 €
Tarif forfaitaire pour personne extérieure au CRR : utilisation d'un studio pour travail personnel selon disponibilité	
Frais de dossier	54 €

Discipline théâtre	
Initiation et cycle 1 (forfait cursus)	
Frais de dossier	32 €
Frais de scolarité - Reims	84 €
Frais de scolarité - Marne	117 €
Frais de scolarité - Hors Marne	122 €
Cycle 2 (forfait cursus)	
Frais de dossier	32 €
Frais de scolarité - Reims	126 €
Frais de scolarité - Marne	175 €
Frais de scolarité - Hors Marne	184 €
Cycle 3 – Cycle à Orientation Amateur (COA) (forfait cursus)	
Frais de dossier	32 €
Frais de scolarité - Reims	433 €
Frais de scolarité - Marne	607 €
Frais de scolarité - Hors Marne	619 €
Cycle à Orientation Professionnelle (COP) (forfait cursus)	
Frais de dossier	32 €
Frais de scolarité - Reims	487 €
Frais de scolarité - Marne	661 €
Frais de scolarité - Hors Marne	682 €
Cours optionnel supplémentaire de théâtre cycles 1, 2 et 3	
Frais de scolarité - Reims	84 €
Frais de scolarité - Marne	117 €
Frais de scolarité - Hors Marne	122 €

LA LOCATION DES INSTRUMENTS

Dès leur entrée au conservatoire, les élèves ont la possibilité de louer un instrument de musique selon les disponibilités du parc instrumental du conservatoire.

La location des instruments de musique est réservée aux élèves de l'initiation 2 à la fin du premier cycle instrumental, soit cinq ans au maximum.

LES INSTRUMENTS LOUÉS PAR LE CONSERVATOIRE :

Bois	Cuivres	Cordes	Polyphoniques
Flûte traversière	Cor	Violon	Guitare
Piccolo	Trompette	Alto	Xylophone
Clarinette	Cornet à pistons	Violoncelle	Clavinova
Basson	Trombone	Contrebasse	Harpe
Saxophone	Euphonium (tuba)		
Hautbois	Saxhorn		

ASSURANCES :

Avant l'attribution de l'instrument, l'emprunteur doit produire une attestation d'assurance (spécifique instrument) couvrant les risques de perte, vol, bris ou dégradation selon les caractéristiques et la valeur de l'instrument communiquées par le conservatoire.

Le contrat d'assurance est à renouveler annuellement le temps de la location.

LES TARIFS DE LOCATION :

Droit de location		Forfait entretien	
Montant forfaitaire annuel (les droits de location bénéficient des mêmes exonérations que les frais de scolarité)		Chaque retour définitif de l'instrument donne lieu à facturation d'un forfait entretien (aucune exonération n'est appliquée à ce forfait entretien)	
1 ^{re} année de location	68 €	Forfait entretien pour la location du même instrument pendant une année scolaire	31 €
2 ^e année de location	99 €	Forfait entretien pour la location du même instrument pendant deux années scolaires	42 €
3 ^e année de location	126 €	Forfait entretien pour la location du même instrument pendant trois années scolaires	58 €
4 ^e année de location	162 €	Forfait entretien pour la location du même instrument pendant quatre années scolaires	73 €
5 ^e année de location et au-delà	215 €	Forfait entretien pour la location du même instrument pendant cinq années scolaires	89 €
		Forfait entretien pour la location du même instrument au-delà de cinq années scolaires	116 €
Remboursement d'un instrument de musique et / ou d'un accessoire musical (archets notamment) en cas de non-restitution	À l'unité	Sans objet	Valeur d'assurance du matériel prêté

INFORMATIONS DIVERSES

L'équipe de direction du conservatoire :

XX
Directeur-trice

Yvan Revol
Directeur adjoint

XX
Secrétaire général(e)

Vanessa Lemoine
Chef du service scolarité

Angèle Féry
Chef du service administration générale

Hélène Hucher
Conseillère aux études

L'équipe du service scolarité :

Le service scolarité du conservatoire se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au sujet des disciplines, des préinscriptions, des examens d'entrée et des tarifs appliqués par le conservatoire.

Vanessa Lemoine
Chef de service
03 26 35 61 30

Christine Bertin
Chargée de scolarité
03 26 35 61 34

Isabelle Maj
Assistante de gestion
administrative scolarité
03 26 35 61 37

Sophie Ronsse
Chargée de location des instruments
03 26 35 61 39

Hélène Hucher
Conseillère aux études
03 26 35 61 43

Courriel : crr-servicescolarite@mairie-reims.fr

Adresse des préinscriptions en ligne : <https://www.imuse-reims.fr/extranet/preinscription/>

La liste des enseignants et des équipes administratives et techniques du Conservatoire est consultable sur le site internet : www.reims.fr
Rubrique : la culture à Reims / Conservatoire à rayonnement régional de Reims / les équipes

Horaires d'ouverture du service scolarité :

Lundi	8 h 30 – 12 h	13 h 30 – 18 h
Mardi	Fermé le matin	13 h 30 – 18 h
Mercredi	8 h 30 – 18 h	Ouvert pendant midi
Jeudi	8 h 30 – 12 h	13 h 30 – 18 h
Vendredi	Fermé le matin	13 h 30 – 17 h

Calendrier des inscriptions et des tests d'entrée

DISCIPLINES	DATES DES PRÉINSCRIPTIONS EN LIGNE	DATES DES TESTS D'ENTRÉE
CHAM CHAM VOIX CHAD ÉLÉMENTAIRES COLLÈGES DÉBUTANTS ET NON DÉBUTANTS	Préinscription en ligne de fin janvier à début mars 2024 sur le site de l'académie de Reims	
	Tests d'orientation instrumentale (essai sur les deux instruments choisis lors de l'inscription pour les débutants CE1 – CE2).	SAMEDI 13 AVRIL
	Tests d'entrée instrument et formation musicale pour les non débutants CHAM à partir du CE2.	SAMEDI 13 AVRIL
	Tests d'entrée danse et formation musicale danse pour les non débutants CHAD à partir de la 6 ^e	SAMEDI 13 AVRIL
	Tests d'entrée pour les débutants et non débutants CHAM VOIX (vocal et formation musicale chant) à partir de la 6 ^{ème} .	SAMEDI 13 AVRIL
BAC S2TMD	Inscriptions en ligne du 13 mars au 10 avril 2024 sur le site du conservatoire Examen d'entrée pour les S2TMD (instrument, danse, chant et formation musicale).	SAMEDI 25 MAI
CURSUS TRADITIONNEL (DU 1^{ER} CYCLE AU COA NON DÉBUTANTS)	Inscriptions en ligne du 13 mars au 10 avril 2024 sur le site du conservatoire Examen d'entrée pour les instrumentistes non débutants en cursus traditionnel (et formation musicale pour les candidats admissibles).	SAMEDI 25 MAI
INITIATION INSTRUMENTALE DÉBUTANTS EN CURSUS TRADITIONNEL	Inscriptions en ligne du 6 mai au 2 juin 2024 sur le site du conservatoire Tests d'orientation instrumentale (essai sur deux instruments choisis lors de l'inscription).	SAMEDI 15 JUIN
ATELIERS DÉCOUVERTE	Ateliers d'éveil musical et corporel (5 ans – grande section de maternelle) Inscriptions en ligne du 17 au 18 juin 2024 sur le site du conservatoire	PAS DE TEST
	Ateliers de présentation instrumentale (6 ans – élémentaire CP). Inscriptions en ligne du 10 au 16 juin 2024 sur le site du conservatoire	PAS DE TEST

	Ateliers mini-piano (6 ans – élémentaire CP). Inscriptions en ligne du 10 au 16 juin 2024 sur le site du conservatoire	SEANCE D'APTITUDE MERCREDI 26 JUIN
	Découverte des disciplines chorégraphiques (6 ans – élémentaire CP) – initiation1. Inscriptions en ligne du 12 juillet au 18 août 2024 sur le site du conservatoire	MERCREDI 4 SEPT
EXAMENS D'ENTRÉE EN COP ET PERFECTIONNEMENT (DANSE)	Renseignements et inscriptions : crr-servicescolarite@mairie-reims.fr Du 2 mai au 7 juin 2024	MARDI 2 JUILLET
EXAMENS D'ENTRÉE EN COP THEATRE	Renseignements et inscriptions : crr-servicescolarite@mairie-reims.fr Du 2 mai au 7 juin 2024	VENDREDI 5 JUILLET
DANSE CLASSIQUE CONTEMPORAINE JAZZ	Inscriptions en ligne du 12 juillet au 18 août 2024 sur le site du conservatoire Tests d'entrée pour les débutants et non débutants de 8 à 13 ans. Tests d'entrée des initiations 2 (7 ans). Tests d'entrée pour les non débutants de 14 ans et plus.	SAMEDI 7 SEPT MERCREDI 4 SEPT
CHŒURS CHANT ENFANT, ADOLESCENT ET ADULTE	Inscriptions en ligne du 12 juillet au 18 août 2024 sur le site du conservatoire Tests d'entrée pour les plus de 14 ans Tests d'entrée pour les 7 à 14 ans	MERCREDI 4 SEPT
THÉÂTRE	Inscriptions en ligne du 12 juillet au 18 août 2024 sur le site du conservatoire Tests d'entrée pour les cycles 1, 2 et 3 À partir de 15 ans. Cours probatoires pour les entrées en initiation - À partir de 13 ans.	MERCREDI 4 SEPT
COMPOSITION	Inscription en ligne du 12 juillet au 18 août 2024 sur le site du conservatoire Examen d'entrée pour les étudiants en licence composition. Pour les élèves en cursus conservatoire, rencontre avec l'enseignant.	JEUDI 12 SEPT SAMEDI 7 SEPT

<p>DIRECTION D'ORCHESTRE JAZZ FORMATION MUSICALE ÉCRITURE CULTURE - ANALYSE MUSIQUE ANCIENNE DÉCHIFFRAGE PIANO ACCOMPAGNEMENT PIANO COMPLÉMENTAIRE</p>	<p><i>Inscription en ligne du 12 juillet au 18 août 2024 sur le site du conservatoire</i></p> <p>Rencontre avec les enseignants des disciplines.</p>	<p>MERCREDI 11 SEPT APRES-MIDI</p>
<p>EXAMENS D'ENTRÉE EN COP ET PERFECTIONNEMENT (MUSIQUE)</p>	<p><i>Inscription en ligne du 12 juillet au 18 août 2024 sur le site du conservatoire</i></p> <p>Affichage des programmes au choix du candidat en juin 2024. Affichage des programmes imposés le 23 août 2024.</p>	<p>EXAMENS D'ENTRÉE MI-OCTOBRE</p>

* CURSUS INSTRUMENTAL : pour les personnes emménageant sur Reims et ses environs en juillet – août 2024 :

- Préinscriptions en ligne du 12 juillet au 18 août 2024
- Auditions d'entrée le mercredi 4 septembre 2024 et admission en fonction des places disponibles

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT REGIONAL DE REIMS

20 rue Gambetta – 51100 Reims
03 26 35 61 35
crr-reims.fr

EN BUS

Arrêt « Conservatoire »
Lignes 2, 4, 5, 6, 9, 16, 40, CityBus

EN VOITURE

Parking conservatoire payant

22 rue Gambetta – 51100 Reims
(Champagne parc auto : 03 26 05 40 06)

HORAIRES D'OUVERTURE

Hors vacances scolaires

Du lundi au jeudi de 8 h à 21 h 30
Le vendredi de 8 h à 20 h 30
Le samedi de 9 h à 16 h 30

Pendant les vacances scolaires

Du lundi au vendredi
De 9 h à 16 h 30

www.reims.fr




Conservatoire
à Rayonnement Régional
MUSIQUE • DANSE • THÉÂTRE


Reims.fr
L'effervescence culturelle